

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM 2005-00-122](#)[Item Marie Moret à Marie Dossogne, 4 mars 1900](#)

## Marie Moret à Marie Dossogne, 4 mars 1900

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation 1 p. (356r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Marie Dossogne, 4 mars 1900, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/09/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54715>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [4 mars 1900](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Dossogne, Marie](#)

Lieu de destination 33, rue de Tanger, Paris

### Description

Résumé Marie Moret s'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à la lettre de Marie Dossogne du 25 février 1900 expliquant que rien ne devrait entraver le mariage de sa fille Aline Dossogne. Elle lui envoie à nouveau 150 F dont 50 F d'Émilie Dallet.

# Mots-clés

[Actualité](#), [Famille](#), [Œuvres de bienfaisance](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dossogne, Aline](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Vimerc, 4 Mars 1780

14 rue Capoulaine

Ma chère Marie,

Le travail m'a empêché de répondre aussitôt que je le désirais à ta lettre du 25 février nous montrant que, très probablement, il n'y aura aucune entrave au mariage de ton enfant. Combien nous souhaitons que les choses soient pour votre plus grand

bien à tous ! Si point je t'envoie à nouveau 150 francs (dont 50 de Mad. Dallet) pour t'aider en cette grosse occurrence. Dis-nous si le pli te sera bien arrivé !

Ma sœur, ma nièce et moi t'embrassons au fond du cœur. Nos meilleures pensées à ta famille.

Marie Gouin